

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

Projet de Gestion de l'Espace Rural et des Forêts de Mamou

Volet d'appui à la Section Protection Forestière et Faune

de la

Direction Préfectorale du Développement Rural et de l'Environnement

DEMARCHE pour l'OBTENTION des PLANS D'INTERVENTIONS

dans les FORÊTS CLASSEES de MAMOU

**Synthèses de fin de mission
Document n°1**

**Ph. COLLAS
CIRAD-FORÊT**

Avril 1995

Projet de Gestion de l'Espace Rural et des Forêts de Mamou

Volet d'appui à la Section Protection Forestière et Faune

de la

Direction Préfectorale du Développement Rural et de l'Environnement

**DEMARCHE pour l'OBTENTION des PLANS D'INTERVENTIONS
dans les FORÊTS CLASSEES de MAMOU**

**Synthèses de fin de mission
Document n°1**

**Ph. COLLAS
CIRAD-FORÊT**

Avril 1995

Cette synthèse s'est nourrie des travaux de terrain et de bureau réalisés en collaboration étroite avec les cadres de la Section forestière de Mamou, auprès de laquelle l'assistant technique était placé par le projet GERF en tant que conseiller.

La mission a duré de Mai 1993 à Février 1995.

Elle a reçu l'appui fructueux de M. Labrousse (consultant BDPA-SCET AGR) en Avril 1994.

Par ailleurs, les relations avec la Division Aménagement des forêts et reboisements et le projet Conseiller de la Direction Nationale des Forêts et de la Faune (projet GTZ) ont permis par leur régularité de parfaire la méthodologie des Plans d'Intervention créée à Mamou et présentée ci-dessous.

Enfin, tous les collaborateurs de la Section forestière de Mamou ont apporté leur pierre à l'édifice en premier lieu par leur engagement sur le terrain et en second lieu par leurs remarques et suggestions aux différentes phases de l'élaboration des 16 Plans d'Intervention.

Ce premier document retrace les étapes de la démarche utilisée pour aboutir au Plan d'Intervention. Il est émaillé d'exemples et d'enseignements tirés des travaux réalisés sur les 16 forêts classées parcourues. Il doit donc pouvoir nourrir la réflexion de ceux qui seraient tentés d'extrapoler la démarche à d'autres lieux.

On se reportera également au document relatif à la typologie des formations végétales.

CONTEXTE

1) Pourquoi des Plans d'Interventions pour les Forêts Classées

Les forêts classées sont là depuis près de 50 ans ...

Le domaine forestier tel qu'il est défini par le Code forestier de 1989 n'est qu'une partie de l'espace rural. Dans la Préfecture de Mamou, il représente au grand maximum 10% de cet espace.

Les forêts classées de l'Etat constituent la partie la plus clairement définie de ce domaine forestier. Le foncier appartient à l'Etat, le gestionnaire de ces forêts est le Service Forestier. A Mamou, ces forêts classées occupent 7% de l'espace rural.

Les classements se sont échelonnés de 1936 à 1954.

Les autres composantes du domaine forestier sont les forêts classées des Collectivités Décentralisées, qui sont encore très peu représentées en Guinée et le domaine forestier non classé, qui appartient à des privés, est mal défini et n'est pas suffisamment protégé contre le risque de défrichement pour cultures.

Mais il y a un moratoire sur leur exploitation ...

Le Code forestier interdit toute exploitation forestière dans le domaine forestier classé tant que celui-ci n'a pas fait l'objet d'un aménagement prévoyant une gestion durable des ressources forestières qu'il renferme. En attendant, les seules récoltes de bois (notamment de bois d'oeuvre) se font dans les jachères où les ressources ligneuses sont disséminées mais aussi limitées. Elles se font donc pour l'instant hors du domaine forestier.

Qui sera levé lorsqu'elles seront aménagées.

Par conséquent, l'aménagement des forêts classées est une priorité pour que les ressources et les potentialités forestières qu'elles renferment participent à terme à la satisfaction des besoins ligneux nationaux. Le Plan d'Action Forestier Préfectoral de Mamou a bien désigné comme tâche première de la Section Forestière l'aménagement des forêts classées de la Préfecture.

Charge à elle d'appliquer ensuite ces aménagements et d'oeuvrer pour que ces efforts de gestion d'une partie du domaine forestier fassent tache d'huile en direction des Collectivités Décentralisées et du domaine forestier non classé.

Le Plan d'Intervention : une certaine idée de l'aménagement

A l'épreuve du terrain, on s'aperçoit assez vite que ces forêts classées, longtemps restées dans un certain oubli (voire même à une époque délibérément ouvertes aux cultures), ont besoin d'un "toiletage important" : retrouver les limites, résoudre ou contenir un certain nombre d'usages illicites, mettre en défens contre les feux, gérer les parcours de bétail, stopper les défrichements et les coupes clandestines, éclaircir certaines plantations etc.

De plus, le personnel forestier, très largement composé de gens ayant eu une formation agricole, doit acquérir les bases techniques pour comprendre et mettre en oeuvre un aménagement forestier.

On s'est donc attelé à concevoir un programme de travail tenant compte de l'état global des forêts classées, du niveau technique des agents et du temps de présence de l'assistance technique.

Le but de ce programme est que chacune des dix-huit forêts classées de la Préfecture soit dotée d'un plan de travail détaillant les interventions nécessaires au maintien et à l'amélioration de ces forêts. Le choix des interventions prend en compte les contraintes humaines et financières de la Section forestière. Ces plans de travail sont nommés Plans d'Intervention.

Ils ne sont pas des véritables plans d'aménagement forestier au sens où ils ne comportent pas de résultats d'inventaire permettant de fixer des possibilités volumes. D'une part parce que les surfaces à caractère vraiment forestier représentent moins de 20% et d'autre part, parce qu'avant d'arriver à un véritable aménagement des ressources forestières, il y a un tas de choses plus urgentes et plus basiques à réaliser pour garantir à ces forêts un contexte social et végétal suffisamment stable. Plus concrètement, est-il vraiment cohérent d'aménager des surfaces non garanties contre des risques de feux, de défrichements et par ailleurs, le Service forestier est-il vraiment apte à mettre en oeuvre d'emblée un aménagement ? Enfin, il faut souligner le manque de données sur la croissance des formations végétales au Foutah.

Ces Plans d'Intervention ne sont pas des plans d'aménagement forestier au rabais, ils sont des plans de reprise en main de ces forêts par le Service forestier désigné comme devant les gérer. Ils sont un premier pas essentiel dans un processus de reconstitution végétale et de progression technique vers des plans d'aménagement plus conséquents.

2) Contenu de ces Plans d'Interventions

Ils sont composés de trois éléments : un état des lieux du point de vue de la végétation, un état des lieux du point de vue de l'environnement et des pressions humaines et le programme des interventions lui-même.

Le constat sur la végétation se fait à l'aide d'interprétation de photo aériennes, de contrôles et de descriptions de terrain. Il est illustré par une carte des formations végétales.

Le constat sur l'environnement et les pressions humaines est issu d'entretiens avec les villageois riverains de la forêt, de lectures d'archives et de données historiques. Il pointe les problèmes humains qui se posent au Service forestier et qui devront être traités pendant la durée du Plan. Une carte illustre les différentes occupations humaines et les flux de produits.

Le programme d'intervention est esquissé par l'équipe de terrain qui a dressé les états des lieux précédents. Puis il est présenté et discuté avec la direction de la Section forestière qui assure la coordination des travaux sur toutes les forêts classées et les rédactions finales.

Ce programme est basé sur les capacités humaines de la Section puisque ce sera à elle de l'appliquer. Quant au financement, il restera à être trouvé au niveau national et international, sachant que certaines interventions de base sont quand même réalisables avec "les moyens du bord".

Rappelons s'il en est besoin que sans programme bâti sur des nécessités concrètes et chiffrées, il n'est pas concevable de trouver des financements extérieurs. Et ce n'est pas le moindre des buts de ces Plans d'Intervention que de permettre de rechercher des financements.

ETAPES D'ÉLABORATION DES PLANS D'INTERVENTIONS

1) Préalables

Avant de réaliser les Plans d'Intervention pour 16 des 18 forêts classées de la Préfecture de Mamou (représentant une surface totale voisine de 55 000 ha), on a sensibilisé et formé un certain nombre d'agents, défini une typologie des formations végétales, préparé une méthode de travail et testé l'ensemble sur une forêt pilote.

1.1 Formations des cadres

Si on a choisi de réaliser ces Plans avec les agents de la Section Forestière de Mamou, c'est surtout pour que leur application soit plus facile. Ceux qui ont participé à l'élaboration des Plans d'Intervention sont plus à même de les mettre en oeuvre.

Cela supposait d'augmenter les connaissances techniques des agents sur un certain nombre de points. C'est ainsi qu'il était indispensable que tout le monde soit convaincu de l'utilité de s'occuper des forêts classées alors qu'elles étaient délaissées par leur gestionnaire pratiquement depuis l'Indépendance¹.

Les formations ont traité de la législation forestière, de la topographie, de la photo-interprétation de la lecture de paysage et des formations végétales. Elles se sont adressées essentiellement aux chefs de cantonnement forestier (un cantonnement forestier = une sous-préfecture) qui sont souvent des ingénieurs agronomes.

1.2 Typologie des formations végétales

La Préfecture de Mamou est presque entièrement dans le Foutah Djallon, mises à part la sous-préfecture d'Ouré Kaba et une partie de la sous-préfecture de Soyah. On peut donc supposer une certaine homogénéité floristique et dresser une typologie de la végétation utilisable sur l'ensemble des forêts classées de Mamou.

La typologie retenue se devait de répondre à deux objectifs fixés au préalable : être assimilable par les agents au prix d'une formation simple et permettant d'aboutir assez aisément aux types d'interventions envisageables pour telle ou telle formation végétale.

Cette typologie repose sur une différenciation réalisable sur photo aérienne (clichés au 1/30 000^e). Elle s'appuie sur deux gradients : un gradient de fermeture du couvert ligneux et un gradient de grosseur des arbres dominants. Le premier gradient renseigne sur la sensibilité des formations à des passages de feux et le second gradient traduit l'âge des peuplements.

A l'usage du terrain, cette typologie cadre assez bien avec les dynamiques de reconstitution végétale suite à des événements d'origine anthropique tels que les défrichements et les feux.

Comme les forêts classées de Mamou gardent à des degrés divers l'empreinte de ces deux facteurs de dégradation, la carte des types de formations végétales donne rapidement un aperçu sur l'histoire et sur les mesures à prendre pour améliorer la situation.

1.3 Méthode de travail

Pour chaque forêt classée, on emploie le cheminement suivant :

- 1ère phase au bureau

On collecte des documents de base. Il s'agit des cartes d'archives dressées au moment du classement ou de la mise en réserve, du fond topographique, des documents de classement, des photographies aériennes et de toute note d'archive.

On réalise ensuite une photo-interprétation préliminaire avec stéréoscope de poche. Les limites de la forêt sont figurées au plus précis.

Les éléments historiques sont compilés et récapitulés.

¹ Les limites n'étaient connues que très partiellement et pour autant qu'elles n'étaient pas trop éloignées d'une voie d'accès facile.

- 2ème phase sur le terrain

C'est la vérité terrain pour confirmer et réactualiser la photo-interprétation préliminaire. Chaque formation végétale est visitée et décrite : composition botanique en essences principales et caractéristiques, traces d'occupations humaines passées ou actuelles.

On entreprend plus ou moins dans la foulée les "enquêtes socio économiques" qui sont en fait des entretiens avec les villages riverains. Ils permettent de recueillir des données historiques manquantes, des noms de lieux ou de rivières et de mesurer les pressions humaines qui s'exercent (ou se sont exercées) sur la forêt.

- 3ème phase au bureau

Ce sont les récapitulatifs et les rédactions.

Le premier récapitulatif concerne la végétation. Il doit pouvoir répondre à la question : "Qu'y-a-t-il dans cette forêt ?".

La carte des types de formations végétales est un agrandissement de la photo-interprétation définitive à l'échelle du fond topographique au 1/20 000°. Elle permet le calcul des surfaces des différents types. On a alors un aperçu quantifié de la forêt qui permet déjà de voir les grandes lignes des interventions à mettre en oeuvre. Chacune des formations végétales présentes est décrite, ce qui fait la signature propre de la forêt classée.

Le second récapitulatif concerne l'environnement et les pressions humaines. Il répond à : "Que ce passe-t-il au niveau humain dans et autour de cette forêt ?".

Deux cartes l'illustrent : une carte d'ensemble avec le relief, les villages, les noms de lieux, les accès et les limites de la forêt et une carte des activités humaines avec les récoltes licites ou non de différents produits, les zones sensibles aux feux, les parcours de bétail etc.

L'équipe fait ensuite une présentation de tout ce travail et de toutes ces données à la Direction de la Section forestière. En déduction de ces constats, les grandes lignes du plan d'intervention proprement dit sont discutées et arrêtées. Les rédactions finales reviennent à l'équipe de coordination.

1.4 Forêt pilote

C'est la forêt classée de Koumi, proche de Mamou, où il y a une assez grande diversité de types de formations végétales et de types de pressions ou d'occupations humaines.

La structure du document type a été affinée et sert de modèle pour les autres forêts.

Le Plan d'Intervention de la forêt classée de Koumi a été présenté de nombreuses fois. Tout d'abord au personnel de la Section forestière, puis entre autres à la DPDRE, à la cellule GRN, à diverses missions, au projet Conseiller GTZ et à la Division Aménagement de la DNFF. Cette dernière doit être suffisamment informée pour apprécier la validité technique du travail effectué et du programme d'interventions proposé.

2) Collecte des documents de base

2.1 Archives

Il y a d'abord à exploiter les archives. Chaque forêt classée a son dossier d'archives plus ou moins fourni suivant l'histoire et l'importance accordée par les différents Services forestiers successifs.

Il y a toujours au moins un plan ou un croquis datant de l'époque du classement ou de la mise en réserve forestière, un projet d'arrêté de classement soumis à une commission de classement² et l'arrêté de classement lui-même.

On peut également trouver un plan de bornage avec son procès-verbal de bornage et quelques courriers notamment avec les responsables du Chemin de fer à propos d'exploitations de bois et des autorisations de cultures temporaires de bas-fonds.

² Où on retrouve les signatures des autorités locales de l'époque, ce qui authentifie bien les documents aux yeux des actuels villageois.

L'arrêté de classement est une pièce maîtresse de ces archives car c'est le seul document officiel définissant les forêts classées par une description point par point de leurs limites.

Il faut savoir le lire en détail et bien l'utiliser pour retrouver les limites sur le terrain, sur une carte topographique ou sur les photos aériennes.

On peut trouver quelques petites erreurs dans le texte. Tout d'abord ce ne sont pas les originaux parus à l'époque dans le journal officiel, mais des copies dactylographiées certifiées conformes, parfois quelques années plus tard. Par conséquent, il ne faut pas exclure des fautes de frappe.

Par ailleurs, des noms de lieux ou de marigots ont pu évoluer.

Enfin, la surface de la forêt est souvent mentionnée, mais à titre indicatif. Rares sont les surfaces calculées aujourd'hui qui correspondent à peu de choses près aux surfaces indiquées dans l'arrêté. Là encore, il faut se replacer dans le contexte de l'époque où il n'y avait de disponible qu'un fond topographique au 1/200 000°, d'ailleurs en édition provisoire, ce qui rendait imprécis les planimétries.

Les cartes d'époque des forêts ont été dressées à la suite d'un certain nombre de relevés de terrain. Les limites ont évidemment fait l'objet des mesures les plus précises. Par contre tout ce qui est repère intérieur : chemins, marigots, falaises, est esquissé très sommairement. Quant au relief, on en a parfois une vague idée à l'aide de quelques courbes de niveau tracées plus ou moins à l'oeil ou extraites du fond au 1/ 200 000°. Malgré tout, ces cartes d'époque sont utiles aux reconnaissances de terrain et aux reports sur cartes ou photos puisque sont portés les noms de marigots, de villages et de certains lieux de la limite.

Les autres documents d'archives renseignent sur l'histoire de chaque forêt : motifs du classement, feux, cultures, plantations, exploitations, litiges etc. Mais bien souvent les traces écrites sont beaucoup moins nombreuses après les années 1960.

Il faut également consulter les rapports annuels d'activité des Eaux et Forêts (à Mamou : de 1945 à 1958), qui ne traitent pas que des forêts classées.

Ces aperçus historiques seront utiles lors des entretiens avec les villageois riverains, qui verront que le Service forestier garde trace de certaines choses. C'est ainsi que les premières autorisations de cultures de bas-fonds en forêt classée étaient consignées par écrit et archivées. A l'aide de ces documents, il a été possible de voir que les descendants des bénéficiaires de l'époque sont sur les mêmes bas-fonds (à Kambia et à Bellel par exemple).

On trouve également des données sur les feux et les mesures entreprises pour la protection des forêts : pare-feux, feux précoces. Enfin, on peut se faire une idée des relations entre les Eaux et Forêts et le CFCN qui sollicitait la plupart des forêts pour ses besoins en bois énergie.

2.2 Fond topographique et photos aériennes

La Préfecture de Mamou est presque entièrement couverte par les cartes I.G.N. au 1/50 000° de 1959. Seules les forêts classées de Satiba, de Soyah, de Pinselly et d'une partie de Darou-Salam ne sont pas couvertes.

Pour toutes les autres forêts classées, on a obtenu un agrandissement au 1/20 000°, ce qui constitue une bonne échelle de travail pour les reconnaissances de terrain et les calculs de surfaces.

A l'épreuve du terrain, ce fond topographique est tout à fait fiable. Il y a bien sûr quelques actualisations à faire sur la position et l'importance de certains villages, le tracé de certaines pistes, sentiers ou des routes goudronnées.

Pour les parcours de terrain, on prépare un tirage de ce fond qui recevra les noms des hameaux, villages, ruisseaux, thalwegs, bowé ou collines. La carte topographique et les photos aériennes se complètent pour les repérages et les descriptions. Cela constitue un apprentissage pour les agents de la Section peu habitués à la lecture d'un fond topographique.

Pour ce qui est des photos aériennes, on dispose de deux sortes d'images : une photo-mosaïque redressée noir et blanc (mission JICA 1977) au 1/50 000° cadrée sur les coupures des cartes IGN et des clichés stéréoscopiques noir et blanc au 1/30 000° -approximativement- couvrant toutes les forêts classées de la Préfecture (mission GTZ d'Octobre 1987).

Le premier document ne permet pas de voir en relief mais donne une image "historique" et permet quelques comparaisons sur les couvertures végétales.

Le second document est la porte d'entrée pour l'étude des formations végétales, qui sont différenciables à la photo-interprétation. Des réactualisations sont nécessaires puisque ces photos ont maintenant sept ans. Après les contrôles de terrain, la photocarte est agrandie à l'échelle du fond topographique au 1/20 000°, ce qui permet de corriger quelques déformations dues à la prise de vue et au relief.

Dans la pratique ces photos aériennes sont à une échelle plus proche du 1/35 000°, ce qui néanmoins fournit une précision d'étude assez satisfaisante.

Il faut noter qu'une partie de la forêt classée de Bagatta et toute la forêt classée de Darou-Salam n'ont pas été couvertes. Par contre, la forêt classée de Bafing (Fello Diouma et Bantarawel) dispose d'une mission plus récente en noir et blanc et en infrarouge couleur (mission BDPA d'Avril 1989).

3) Photo-interprétation

Tous les chefs de cantonnement ont reçu une formation initiale concernant les bases de la photo-interprétation, mais l'essentiel a été acquis sur les cas concrets des forêts classées au fur et à mesure de leur mise en chantier.

Selon la méthode de travail décrite plus haut, on établit d'abord au bureau une photo-interprétation préliminaire, qui sera contrôlée et complétée sur le terrain pour aboutir à une version définitive, base de la carte des peuplements.

3.1 Photo-interprétation préliminaire

Il faut tout d'abord acquérir la vision en relief avec un stéréoscope de poche. Cela demande un certain apprentissage.

Après quoi, il faut positionner les repères fixes tels que les cours d'eau, les routes, les pistes, les villages et le Chemin de fer souvent présent. La figuration la plus complète possible du réseau hydrographique est essentielle pour d'une part se retrouver sur le terrain et d'autre part pour ajuster la photo-interprétation à l'échelle du fond topographique au 1/20 000°.

Ensuite, on tente de reconnaître les limites de la forêt. On se sert pour cela du plan d'époque, du fond topographique et des connaissances éventuelles du terrain.

Certaines forêts ont des limites simples et précises et donc faciles à positionner sur la photo aérienne comme par exemple Bellel, Satiba, Pinselly ou Koumi. Par contre, sur d'autres forêts, les limites artificielles complexes ou imprécises seront retrouvées lors des parcours de terrain. C'est le cas pour les forêts de Gouba, Kambia ou Séré.

Vient enfin la photo-interprétation des formations végétales composant la forêt. On utilise la typologie définie pour la Préfecture (cf. le document descriptif des différents types de formations végétales). Elle permet de partager la forêt en plusieurs unités végétales ayant la même physionomie et de répondre à la question : " Qu'y a-t-il dans ces forêts ?".

Pour parvenir à cette différenciation des formations, il faut aller du plus simple au plus compliqué.

On délimite d'abord les unités les plus facilement reconnaissables : galeries forestières, formations bien fermées à grosses cimes, cultures, bowé ou espaces dénudés. On progresse ensuite vers les formations intermédiaires : formations plus ou moins ligneuses, formations ouvertes plus ou moins arborées.

La taille des unités dépend de la variabilité des formations, de l'étendue de la forêt, du caractère forestier et d'une certaine lisibilité. C'est ainsi que les formations fermées si petites soient elles seront bien identifiées alors que des cultures récentes ou des jeunes jachères entourées dans des formations ouvertes pourront parfois être englobées dans ces dernières.

De toutes les façons, cette première interprétation n'est que préliminaire. Il pourra donc y avoir des zones non typées et c'est la vérité terrain qui complétera.

Enfin, on préparera les parcours de terrain en désignant les endroits qui seront plus spécialement visités (pour leur intérêt forestier par exemple) et ceux qui posent problème.

3.2 Contrôles de terrain

Il s'agit de réactualiser, contrôler et décrire les différentes formations végétales reconnues lors de la photo-interprétation préliminaire.

A l'usage, il s'avère que le premier travail de terrain concerne les limites, que les opérateurs ont besoin de vérifier et de bien visualiser. On comprend ce souci dans la mesure où ces limites ont été plus ou moins bien transmises et font souvent l'objet d'interprétations de la part des riverains. Là, il faut insister pour que les agents forestiers fassent l'effort de se repérer et de vérifier par eux-mêmes. Ils doivent d'abord utiliser et manipuler tous les documents préparés : arrêté de classement, fond topographique, plans d'époque et photos aériennes avant d'aller éventuellement demander de l'aide aux riverains. A de nombreuses occasions, ces derniers ont tenté d'amener les équipes de terrain sur de fausses pistes et les forestiers ne peuvent pas s'en remettre à n'importe quel indicateur.

Une fois les limites éclaircies, on est plus tranquille pour faire les explorations intérieures. La photo-interprétation guide les parcours.

Les réactualisations sont en général assez peu importantes. Parfois il y a eu des défrichements de formations fermées postérieurs à la prise de vue (dans Koumi, Satiba, Bellel et Bagatta par exemple), parfois certaines formations ouvertes se sont densifiées à la faveur d'une réduction des feux de brousse (Diogoré, Guéroual, Pinselly) ou tout simplement par accroissement naturel sur des jachères récentes par exemple (Soyah, Kambia, Bafing).

Tout en contrôlant la photo-interprétation, on recueille des éléments descriptifs dans chaque formation car les cortèges floristiques diffèrent entre par exemple Sarramoussaya et Konkouré ou entre Pinselly et Bafing.

Ces descriptions doivent être relativement simples³ et ne comporter que des éléments utiles pour la suite. Il ne s'agit pas de faire une thèse en botanique ou en dendrologie, mais d'amener les agents de la Section à repérer les éléments essentiels. Ces descriptions ont également un intérêt pour l'avenir car elles constituent une première base de référence utile à toute étude ultérieure. Elles permettent aussi de conforter et de faire évoluer la typologie.

On notera donc les espèces qui semblent fréquentes et caractéristiques, leur état de développement et toute trace de pression ou d'occupation humaine (feux, coupes de bois, pâturage, récoltes diverses, etc.). Ceci devant alimenter les aspects à développer lors des entretiens dans les villages riverains.

Dans la mesure du possible, il est toujours intéressant de tenter de mettre en relation des appréciations sur la fertilité des terrains (ou la position topographique) et les formations qu'on y rencontre.

Mais sur les forêts de Mamou, en première analyse, il ne semble pas y avoir d'expression évidente des niveaux de fertilité sur les formations, mis à part les cas des galeries forestières et des formations sur cuirasses. La raison doit notamment être qu'une grande part de ces forêts classées garde l'empreinte des feux et des défrichements culturels pas si éloignés dans le temps. On a donc beaucoup de formations qui sont en cours d'évolution dans une dynamique de reconstitution végétale (dont les étapes sont méconnues). Néanmoins, ces aspects méritent évidemment d'être approfondis dans le cadre de travaux de connaissance générale de la végétation.

Quoiqu'il en soit, cette phase de terrain aboutit à la photo-interprétation définitive dont le but est de disposer d'un état des lieux du point de vue de la végétation. Cela constitue une base zéro pour toute comparaison ultérieure et c'est une première dans l'histoire de ces forêts classées. Plus tard, dans les prochains plans, il sera possible d'aller plus en détail en relation avec les degrés de connaissances acquis par le personnel forestier.

Vient ensuite la seconde partie du constat qui concerne les relations entre les populations riveraines et la forêt.

³ Il faut tenir compte des capacités techniques variables du personnel forestier. Les connaissances botaniques diffèrent d'une équipe à l'autre.

4) Approche de l'environnement et des pressions humaines

Ces forêts sont très souvent incluses dans un espace rural assez humanisé et ont été classées relativement récemment sur le terroir traditionnel des ascendants des actuels riverains.

De ces faits, elles restent généralement assez parcourues et sont le lieu de diverses activités passées ou présentes qui laissent leurs empreintes sur les formations végétales.

Il est donc nécessaire d'en savoir plus pour en déduire des interventions adaptées.

La méthode employée consiste dans son principe à d'abord s'imprégner des réalités de terrain lors des parcours en forêt lors desquels on en profite pour noter les traces d'activités humaines, puis de tenir des réunions dans la plupart des villages riverains pour recueillir des compléments sur l'histoire, la géographie des lieux et pour relever les sentiments des villageois vis à vis de la forêt.

4.1 Recherche des traces d'activités humaines

Il s'agit de recueillir des données et non de faire la "chasse aux délinquants".

En effet, toutes les activités humaines ne sont pas nuisibles à la forêt et le but du constat est de permettre au Service forestier de faire le partage entre ce qui est autorisé, ce qui peut être toléré, ce qui ne peut pas l'être ou même parfois ce qui est à encourager, comme par exemple le pâturage en forêt classée de la Pinselly qui réduit le tapis herbacé, vecteur potentiel des feux.

Dans les parcours de contrôle de terrain, on cherche donc les marques des activités humaines en essayant d'évaluer leurs impacts sur la végétation ou sur l'intégrité du domaine classé.

Déjà dans les reconnaissances à propos des limites, apparaîtront les incursions sous forme de défriches soit sur coteaux comme à Bellel entre les points E et F, soit sous forme de débordements de cultures de bas-fonds (Koumi, Diogoré, Séré, Bellel, Beauvois, Bagatta par exemple).

Ensuite, dans les parcours intérieurs, on verra des cas de cultures, des plantations fruitières, des traces de récoltes de produits ligneux ou non ligneux, l'empreinte des feux, la présence plus ou moins temporaire de bétail. On verra également par le nombre de sentiers piétons si la fréquentation est faible ou pas. Toutes ces observations sont notées quelque part et pourront servir à obtenir des éclaircissements ou à tester la transparence des réponses faites par les riverains lors des entretiens dans les villages.

A ce titre, il faut rappeler que le fait de se faire accompagner d'emblée par des riverains dans les reconnaissances de terrain constitue souvent une gêne, car ils cherchent à détourner l'équipe des endroits sensibles. Sachant cela, on pourra toujours imposer son parcours, mais ceux qui ont d'abord fait des explorations seuls ont évolué plus vite et ont acquis une certaine crédibilité aux yeux des villageois. Il faut dire que voir des agents forestiers qui cheminent de long en large en forêt classée n'est jusqu'alors pas chose très fréquente.

Certaines activités humaines ne sont pas facilement reconnaissables. C'est le cas par exemple des récoltes de produits d'usage traditionnels tels que ceux pour la pharmacopée (ampleur limitée, discrétion des usagers) ou les fruits (époque précise) ou bien c'est le cas de la chasse qui laisse peu de traces. Il faudra alors essayer d'en savoir plus au cours des entretiens.

4.2 Entretiens dans les villages

Ces entretiens doivent toucher le maximum de riverains. Ils pourront être tenus dans des lieux de regroupement comme les mosquées après avoir partagé la prière du Vendredi.

Il n'y a pas eu de canevas d'entretien préétabli, mais on constate que lancer les interlocuteurs sur l'histoire des premiers occupants constitue une très bonne entrée en matière.

Après quoi, on peut orienter les débats sur des sujets plus récents : le contexte social au moment du classement, l'époque de la révolution agraire au cours de laquelle beaucoup de forêts ont été ouvertes aux cultures ou la période actuelle.

Les villageois sont assez souvent intrigués par les mouvements des équipes de terrain en forêt et ils sont quelque peu rassurés quand cela est présenté comme une étude plus ou moins commanditée par la direction. Mais il y a, au delà de l'interrogation suscitée par la présence "inhabituelle" du représentant du propriétaire qu'est l'Etat, certaines craintes héritées du passé.

Cela va de la crainte qu'on vienne faire encore un classement (ce qui signifie confisquer de nouveau des terres) à la suppression des droits "acquis" comme les cultures de bas-fonds en

passant bien sûr par la crainte de quelques amendes plus ou moins justifiées. A Séré par exemple il a fallu que l'équipe assure qu'il n'y aurait pas de restrictions des droits d'usage pour que les gens consentent à indiquer une partie de la limite.

Dans ces conditions, il est normal de ne pas arriver du premier coup à recueillir de l'information sur des sujets sensibles. Il faut d'abord "chauffer la salle" sur l'histoire en montrant discrètement qu'on connaît déjà un certain nombre de choses sur la forêt, puis on passe à la géographie : le nom de tel ou tel bowal, ruisseau ou mont.

Ensuite, on arrive aux usages pour essayer d'apprécier les bénéfices réciproques entre hommes et forêt. Là, la porte d'entrée peut être les menus produits d'usage traditionnel : pharmacopée, lianes, fruits, paille, eau, pâturage ou parcage du bétail, etc.

C'est l'occasion de tester la cohérence des informations fournies par rapport aux observations de terrain. Ceci de façon à voir s'il est nécessaire d'approfondir ou si le climat reste basé sur la méfiance. Les cas diffèrent d'un lieu à l'autre sur une même forêt ou d'une forêt à l'autre. Rentrent en jeu le niveau des relations déjà existantes avec le cantonnement et le niveau social des villageois.

Parfois tout se passe bien et certains en profitent pour transmettre leurs doléances. Il s'agit par exemple de demandes d'autorisations de culture, de dégâts causés par la faune dans les champs, de feux venant d'ailleurs ou de problèmes de limite. Parfois, il faudra revenir car le décideur n'est pas là.

Quoiqu'il en soit et même si ces rencontres et discussions ne révèlent pas toujours de grands secrets, elles font partie des règles du fonctionnement social qui invite "l'étranger" à établir et entretenir des relations transparentes avec son voisinage.

5) Récapitulatifs et rédactions

Il s'agit de mettre en forme toutes les données recueillies de manière à aboutir à une programmation des interventions nécessaires au maintien et à l'amélioration de la forêt.

Chacun des Plans d'Intervention réalisé à Mamou présente la même structure générale. Cf. ci-contre.

Chronologiquement, les cartes sont faites en premier, viennent ensuite les rédactions.

5.1 Cartes

En général on a à établir trois cartes. Tout d'abord un plan d'ensemble figurant les limites, la topographie, les noms de lieux et d'éléments géographiques, puis une carte des différents types de formations végétales et une carte de l'environnement et des pressions humaines.

- Le plan d'ensemble est construit sur un extrait du fond topographique I.G.N. de 1959 agrandi au 1/20 000°. Cette échelle permet de faire figurer sur une feuille de format A3 les dix forêts dont la superficie est inférieure ou égale à 1 000 ha. Pour les autres forêts plus grandes, on peut utiliser du 1/30 000° ou du 1/50 000° en gardant à l'esprit la nécessité d'avoir des tirages manipulables.

Le report des limites de la forêt sur ce plan d'ensemble doit être fait le plus fidèlement possible. C'est ce plan qui devra servir de document illustratif et de référence en ce qui concerne les limites, bien que la référence absolue reste l'arrêté de classement.

Des portions de limite peuvent rester à préciser par des levés de terrain. Ils feront justement partie des premières interventions à réaliser et ce sur pratiquement toutes les forêts. Une fois les précisions faites, elles devront figurer sur un plan actualisé.

Un cas particulier notable est la forêt classée de Gouba pour laquelle une carte spéciale a été réservée pour le tracé des limites qui est assez complexe. Il était difficile de rassembler sur une seule carte les courbes de niveau, les noms de lieux, les noms de rivières et le tracé des limites.

- La seconde carte est obtenue en agrandissant la photo-interprétation définitive à l'échelle du fond topographique (au 1/20 000° le plus souvent). Cet agrandissement était réalisé au projet GERF sur la photocopieuse équipée d'un zoom. Il suffisait de déterminer l'échelle de la photo en

mesurant un même segment bien reconnaissable et sur le fond topographique et sur la photo. Ensuite on calcule le taux d'agrandissement en faisant le rapport entre les deux échelles.

On sait que les photos aériennes réalisent quelques déformations surtout quand le relief est important, aussi doit-on chercher à ajuster l'agrandissement de la photo au fond topographique et non l'inverse. Pour cela, il faut se caler sur le réseau hydrographique qui aura été figuré le plus complètement possible lors de la photo-interprétation.

Dès que cette carte des différents types de formations végétales est obtenue, on passe au calcul des surfaces à l'aide par exemple d'une grille de points.

Répartition spatiale et importance relative des différentes formations végétales sont des éléments essentiels pour la connaissance et la compréhension de l'état de la forêt. On peut à cette étape déjà préfigurer assez facilement les types d'interventions à mettre en oeuvre.

- La troisième carte se construit à partir des deux précédentes et des données recueillies lors des tournées de terrain et des entretiens dans les villages.

Par exemple : pour illustrer la fréquentation humaine on se sert de la carte d'ensemble où figurent les voies d'accès et les sentiers ou les pistes qui traversent la forêt ; les zones sujettes à des prélèvements ligneux dont des traces ont été relevées sur le terrain seront cernées par les limites des formations végétales contenant les ligneux convoités ; les zones de pâturage ou de risque de feu seront calquées sur les formations ouvertes.

Pour certaines forêts, cette troisième carte n'est pas dressée parce que les occupations humaines sont réduites, que quelques lignes suffisent à les décrire et que les deux premières cartes permettent de les situer pour l'essentiel (Fitacouna, Kambia, Satiba, Diogoré).

Par contre, pour la forêt classée de la Pinselly, les enquêtes ont été assez poussées et les cartes des différentes activités sont donc assez détaillées notamment sur la situation et l'importance des parcs et cheptels.

5.2 Premier manuscrit

Dresser les cartes, faire les calculs de surface permettent à l'équipe de terrain de formaliser et de fixer les connaissances recueillies. Cela permet également de prendre un peu de recul car il est utile d'acquérir une vision plus globale de la forêt quand on a travaillé dessus de long en large.

C'est pour aller dans ce sens qu'on a imposé à cette étape du travail la rédaction d'une présentation générale de la forêt. Cette première page est conçue pour que le rédacteur s'efforce d'exposer les éléments déterminants plutôt que de tomber dans le piège d'une description qui se voudrait exhaustive. Elle doit également donner au lecteur l'envie de continuer pour en savoir plus.

Selon le canevas général, sont ensuite rédigés les paragraphes sur l'historique, l'environnement humain et les formations végétales.

- Tirer de l'histoire des éléments explicatifs du présent est un exercice auquel les agents étaient peu habitués. Quelques exemples ont pu montrer l'intérêt d'une telle quête : le rôle des feux sur l'état des formations à Koumi, Soyah, Darou-Salam ou Diogoré, les étapes du classement sur les litiges encore présents à Bagatta, Séré ou à Pinselly, l'époque de la révolution agricole sur l'importance des défrichements à Kambia, Satiba ou à Pinselly, les différenciations sociales sur la répartition des occupants de bas-fonds à Gouba, Bellel et Kambia ou encore les essais de système Taungya sur la présence de quelques plantations forestières comme à Konkouré-Fetto, Koumi ou Séré.

Néanmoins, la rédaction première de ce paragraphe sur l'historique n'a souvent été qu'une énumération de faits et il a donc fallu la reprendre ou la compléter.

- Les paragraphes suivants ont été d'une rédaction plus aisée, aidée en cela par le canevas, par l'exemple du Plan d'Intervention de la forêt classée de Koumi et par les cartes préalablement établies.

On a toujours insisté pour que ces rédactions soient faites avec suffisamment de soin dans l'esprit de constituer une base zéro pour des comparaisons ultérieures et surtout de pérenniser les connaissances acquises.

Mais il est tout aussi important de prendre un peu de recul par rapport à la masse des informations consignées pour en tirer les éléments essentiels qui détermineront les interventions à mettre en oeuvre avec par exemple le premier degré de priorité.

- 5.3 Restitution à Mamou

Vient à ce stade de la démarche une étape intéressante sur les plans technique et humain. Il s'agit d'un exposé de l'équipe de travail au Chef de la Section forestière et aux chargés des forêts (qui d'ailleurs étaient intégrés le plus souvent possible dans les Plans d'Intervention).

Cet exposé a pour rôle premier de rendre compte à la Direction du travail effectué mais est aussi une autre occasion pour que l'équipe de travail perfectionne sa vue synthétique des différents problèmes.

Il est suivi d'une séance de questions et d'un débat sur les interventions à mettre en oeuvre. Celles-ci seront ensuite ordonnées et affinées lors des rédactions finales.

Ces exposés ont progressivement été le lieu de discussions assez ouvertes avec un "public" croissant et des critiques animées. Tout cela dans un esprit d'émulation qui a eu pour conséquence une certaine cohésion de l'ensemble des artisans de ces Plans d'Intervention et une certaine fierté vis à vis des gens de l'extérieur.

- 5.4 Document final

Pour les premiers Plans, le travail des équipes s'arrêtait là si toutefois il n'y avait pas de corrections à apporter au travail présenté en restitution. Restait alors au Chef de la Section et au Conseiller à se retrouver pour arrêter la liste et l'agencement des interventions, les estimer financièrement et procéder au montage final.

Dans les derniers Plans, les équipes se sont davantage engagées dans la conception des programmes d'interventions d'une part parce qu'il s'agit du prolongement normal des travaux de terrain et de bureau et d'autre part parce qu'il était nécessaire de boucler tous les Plans à temps.

Le premier document final a été celui de la forêt classée de Koumi. Il a été soumis au Chef de la Division Aménagement des Forêts et Reboisements de la DNFF qui est venu à Mamou apporter son soutien et ses corrections. Une fois les amendements intégrés, c'est ce document qui a servi de modèle pour tous les autres Plans avec à chaque fois quelques nouveautés.

6) Le Plan d'intervention proprement dit

Cette troisième partie expose les objectifs à atteindre, les moyens pour y parvenir dans un premier temps (6 ans en général) et le budget que cela demande.

- 6.1 Objectifs à atteindre

On pourrait dire que l'objectif de base à atteindre pour chacune des forêts est au minimum de maintenir la surface et la qualité des formations végétales existantes décrites dans l'état des lieux. Il s'agit, on l'aura compris, tout d'abord d'empêcher toute nouvelle dégradation : feu, défrichement, occupation humaine. Ensuite, ce sera le problème des récoltes de bois. Celles qui sont clandestines resteront bien sur illicites, mais d'autres seront contrôlées si cela fait partie des interventions prévues.

Au delà de cet objectif de base, qui n'est surtout pas à considérer comme une tâche mineure, il pourra y avoir des objectifs d'amélioration : plantations, entretiens, éclaircies, coupes de rajeunissement... En général cela demande un certain nombre de ressources financières, qui seront donc à rechercher.

Les objectifs doivent être fixés de manière réaliste même s'il faut y parvenir à longue échéance. On restera effectivement dans l'idée que ces Plans d'Interventions doivent être applicables par ceux qui les ont conçu. Ils sont un guide d'action pour la Section forestière qui devrait avoir à réaliser les interventions dites de première priorité pratiquement sans moyens financiers supplémentaires.

- 6.2 Exposé des interventions

Il s'agit de décrire ce qu'il y a à faire pour aller dans le sens des objectifs mentionnés précédemment.

Généralement les interventions sont présentées en deux groupes en allant du général au particulier. On expose d'abord celles qui concernent l'ensemble de la forêt, puis celles qui concernent un ou des secteurs particuliers.

Certains types d'interventions se retrouvent souvent d'une forêt à l'autre :

- * la rematérialisation des limites sur tout ou partie du périmètre avec pose éventuelle de bornes ou plantations sur limite ;
- * la protection contre les feux ;
- * la contractualisation des cultures de bas-fonds qui a pour but de rappeler aux bénéficiaires qu'ils opèrent dans le domaine de l'État, qu'il y a un certain nombre de règles à respecter et que les autorisations de cultures sont à durée déterminée (cf. le modèle proposé ci-joint) ;
- * la résolution de problèmes d'occupation humaine tels que des vergers fruitiers, des constructions à usage d'habitation ou des enclaves. On pourra avoir recours à des contrats écrits du genre de ceux utilisés pour les cultures de bas-fonds ;
- * la connaissance des usages et des usagers qui précède la mise au point éventuelle de règles.

D'autres interventions seront plus spécifiques comme les études (le Kansi à Koumi et Konkouré-Fetto, l'impact du pastoralisme à la Pinselly), les mesures d'accroissement des formations fermées, les chantiers sylvicoles en général liés à des plantations forestières plus ou moins anciennes, les coupes envisageables (récoltes d'arbres sénescents, coupes de bois de feu, etc.) et les inventaires qui ont une nécessité bien reconnue (à Bellel ou à Satiba par exemple).

Il faut retenir que nombre des interventions ont une dimension humaine importante parce qu'il s'agit dans bien des cas de reprendre en main le domaine classé longtemps laissé pour compte par son gestionnaire.

- 6.3 Zonage des interventions

Pour aller plus loin que la description des interventions à mettre en oeuvre, il faut situer les choses sur une carte. C'est en quelque sorte le parcellaire d'intervention.

Tout ne peut pas figurer comme les interventions permanentes ou les interventions très ponctuelles. Cette carte s'obtient assez facilement à partir des cartes déjà dressées des types de formations végétales et d'occupations humaines.

Sur certaines forêts on interviendra sur l'essentiel de la surface, ailleurs les interventions seront plus cantonnées. L'essentiel est de fournir un guide de travail pour les équipes chargées de l'application du Plan d'intervention.

- 6.4 Programme des interventions

Ce programme est une ligne de conduite avec un choix des priorités par ordre chronologique : les choses les plus urgentes sont à faire en premier.

Il y a bien sûr une certaine souplesse d'application, mais il faut bien se décider sur une programmation sinon on ne se tient à rien.

Des discussions ont eu lieu sur la présentation de ce programme d'interventions. Certains souhaitent que soient présentées en première priorité les interventions les plus fondamentales qui ne demandent pas de financement extérieur et qui sont donc à réaliser en premier. Ensuite seraient présentées avec une priorité d'ordre 2 les interventions qui nécessiteraient un peu de financement extérieur et qui seraient donc réalisées si ces financements étaient obtenus. Enfin seraient présentées en priorité d'ordre 3 les interventions qui nécessiteraient des financements plus conséquents.

On a choisi plutôt de présenter toutes les interventions "réalistes" nécessaires à la forêt en commençant par celles qui sont à mettre en oeuvre en premier en surlignant celles que la Section peut pratiquement mettre en chantier elle-même avec les "moyens du bord" dont elle dispose.

Il nous a semblé plus adéquat de raisonner à partir des nécessités de la forêt qu'à partir d'hypothèses de financements extérieurs qui peuvent être multiples et variées. C'est aux financements extérieurs à s'adapter aux nécessités de la forêt, même si en final ce sont ces financements qui vont permettre de réaliser un certain nombre d'interventions.

Le programme est justement estimé financièrement intervention par intervention. Les coûts unitaires sont explicités en Annexe ce qui permet de revenir à la source si ces coûts varient ou si les interventions sont modifiées (exemple : plantation de 2 ha au lieu de 4 ha prévus).

Le chiffrage est utile à la Section forestière et à son relais naturel qu'est la Direction Nationale pour la quête permanente de financements extérieurs (nationaux ou internationaux). Quand on a les chiffres, il est plus aisé de faire des extraits ou des regroupements.

- 6.5 Relations avec les riverains de la forêt

On a vu que beaucoup d'interventions font appel à des aspects humains, il est donc important de récapituler les éléments stratégiques de relations et de travail avec les populations riveraines tout en rappelant un certain nombre de préalables.

Tout d'abord, il n'est pas encore question d'abandonner la gestion des forêts classées aux populations riveraines. Ensuite, la Section forestière doit arbitrer pour que les ressources de la forêt restent à la disposition de l'intérêt général et non pas pour le bénéfice d'intérêts particuliers. Enfin, il est toujours bon de rappeler certains aspects de la législation forestière en vigueur.

Ceci étant, les relations entre la Section forestière et les riverains sont bien souvent à bâtir autour d'un respect mutuel.

La première opération prévue pour chaque forêt est une information-restitution.

C'est une nécessité notamment vis à vis des villageois qui ont participé aux entretiens ou aux enquêtes. Ensuite cela est souhaitable pour que soient portées à la connaissance des riverains les décisions prises concernant certains aspects sensibles comme les limites, les usages, les cultures de bas-fonds. Enfin, la Section a tout intérêt à exposer en toute occasion ce qu'elle entend faire dans les forêts classées.

On estime que quand la Section sera ressentie comme un acteur responsable par les populations riveraines (qui guettent le comportement de ce gestionnaire absentéiste qui revient s'occuper de son domaine et qui "l'attendent au tournant") on pourra alors réfléchir à des contractualisations de la gestion de certaines ressources.

D'ici là, la Section doit faire ses preuves et les riverains doivent véritablement comprendre les intérêts qu'ils ont à ce que les forêts classées demeurent ne serait-ce pour la fourniture de biens et de services qu'on ne trouve plus maintenant pratiquement qu'en forêt classée.

7) Les Annexes

Doivent y figurer l'arrêté de classement, les fiches sur les plantations forestières existantes, les éléments financiers constitutifs des coûts des interventions et la liste des espèces citées avec la correspondance entre noms scientifiques et nom en langue locale.

Peuvent y figurer éventuellement des documents issus des archives qui expliquent certaines situations : arrêté de mise en réserve, demande d'enclave, données écrites sur les feux, etc.

APPORTS DE CES PLANS D'INTERVENTION ET PROLONGEMENTS POSSIBLES

Si on considère ces Plans d'Intervention comme des produits, on peut se demander sans en faire une évaluation complète ce qu'ils apportent et comment on peut les améliorer dans un premier temps.

1) Que fournit ce produit tel qu'il est ?

Sa fonction première est d'apporter à la Section forestière de Mamou un guide de travail pour que les forêts classées de la préfecture rentrent effectivement dans une démarche de gestion. Le Plan d'Intervention a donc des effets sur la Section forestière et sur les forêts classées.

- 1.1 Du côté de la Section forestière

En revenant à la genèse de ces Plans, il faut rappeler qu'ils devaient être réalisés par la Division Aménagement des Forêts et Reboisements assistée de son Bureau Technique basés tous les deux à Conakry. D'une part pour des raisons de disponibilité de ces personnes et d'autre pour impliquer les agents de la Section forestière de Mamou, il a été convenu de faire l'essentiel sur place et de le soumettre en quelques sessions à l'approbation et aux compléments techniques de la Division Aménagement.

A la question de savoir si les cadres de la Section forestière sont capables de produire un Plan d'Intervention tel qu'il vient d'être décrit, on répondra "oui" . Il faut bien évidemment un accompagnement technique, des modules de formation et une animation ou une coordination pour que tout le monde parle le même langage.

L'étape la plus difficile est la conception du programme des interventions et elle doit raisonnablement être du ressort du Chef de Section. Mais ce travail est d'autant plus facile à réaliser que tout ce qui le précède en termes de recueil de données et d'analyse des problèmes est bien fait. C'est une suite logique et il faut veiller à ce que les diagnostics soient finalisés sur la construction du programme des interventions.

Le fait que les agents aient pu produire de tels documents (ayant reçus une certaine reconnaissance de la part de la Direction Nationale) les a "décomplexés" vis à vis des forestiers de formation sachant qu'ils ont pour la plupart une formation initiale agricole. Ils retiennent donc le côté formateur de cette "aventure" .

Au sein de la Section forestière de Mamou, cela a produit une certaine émulation entre les différentes équipes qui se sont attelées aux 16 forêts classées. Ceci a d'ailleurs permis de faire participer les 14 chefs de cantonnement et les chargés des forêts et des feux à au moins un Plan d'Intervention (4 sous-préfectures n'ont pas de forêt classée). Les séances de restitution à Mamou ont acquis progressivement un auditoire plus nombreux et plus critique.

En ce qui concerne la motivation des artisans de ces Plans, on peut constater qu'elle est montée assez haut, mais cela peut avoir son revers si la pression retombe ou si les espoirs de relais de financement pour effectivement mettre en chantier certaines interventions fixées restent sans suites.

Enfin, on notera la constitution d'un certain esprit d'équipe et d'une certaine fierté qui se manifestent lors de la visite d'observateurs ou de collègues d'autres régions. Cela tient au fait de pouvoir montrer des documents réalisés localement avec les moyens du bord (on peut considérer que les primes n'ont pas eu de rôle moteur) et ayant une griffe personnalisée.

- 1.2 Du côté des forêts classées

Le premier effet concerne l'accroissement sinon la constitution de connaissances sur ces forêts, ce qui est une première dans leur histoire. Cela permet d'avoir une base zéro pour toute comparaison ultérieure. Le fait que ces connaissances soient consignées par écrit est essentiel pour l'avenir car les hommes bougent et les savoir se perdent s'ils ne sont pas traduits sur le papier.

Beaucoup ont bien saisi cet aspect lorsqu'il s'agissait de faire l'historique des forêts et qu'on se trouve devant un vide d'informations lorsqu'on épluche les archives sur l'époque de la 1ère République.

Le second effet est que ces Plans d'Intervention sont des guides de travail opérationnels dans la mesure où ils déterminent les interventions de première urgence qui sont applicables tout de suite pour réaliser le maintien de ces forêts. Rappelons encore une fois que ce domaine classé a longtemps été délaissé et qu'il a subi de ce fait un certain nombre de dégradations.

Ces Plans sont des plans de reprise en main qui ont pour objectif premier de sauver ce qui reste.

On peut donc escompter qu'un minimum d'actions de base soient engagées assez rapidement dans chacune des forêts (clarification de limites, contrats avec les usagers et les riverains, surveillances, petits chantiers d'éclaircies en Teck ou en Gméline, protections contre les feux).

Ensuite, il y a des raisons d'espérer que les autres interventions puissent trouver des appuis financiers dans la mesure où le programme des interventions est chiffré. Le terme n'est pas défini mais une chose est claire : s'être donné la peine de savoir quoi faire, pourquoi on veut le faire, comment on va le faire et combien ça va coûter ouvre favorablement la porte à des financements extérieurs.

Enfin, avoir pris la mesure des aspects humains dans les problèmes identifiés permettra de trouver des réponses adaptées car c'est une donnée incontournable. La gestion des forêts classées est moins un problème de technique forestière qu'un problème de relations humaines. Les agents de la Section forestière quelle que soit leur formation initiale sauront plus facilement et avec des moyens relativement limités mettre en oeuvre des interventions basés sur les contacts humains.

2) Comment améliorer le produit

La démarche du Plan d'Intervention n'est pas achevée au moins sur deux points : le circuit d'agrément et la preuve de son aspect opérationnel. Ce sont deux préalables à d'éventuelles extensions de la démarche à d'autres sites.

Rappelons que dans le cadre de la mission d'assistance technique, il n'était pas prévu d'aller au delà d'une fourniture de documents simplifiés d'aménagement pour les forêts classées de la préfecture de Mamou. Par conséquent les idées qui sont mentionnées ici ont besoin d'être reprises par ceux qui seraient tentés d'aller plus loin.

On peut effectivement toujours améliorer un produit, mais à un moment donné, il faut savoir s'arrêter pour rédiger une version quitte à faire des modifications ultérieures. Lorsqu'on élaborait le Plan d'Intervention à Mamou, on recevait des suggestions de la part de visiteurs (Division Aménagement, Projet Conseil GTZ, ENATEF, missions diverses). Certaines suggestions ont pu être intégrées, d'autres n'ont pas pu l'être et c'est le lieu d'en parler ici.

- 2.1 Circuits d'agrément

Au vu de quelques exemples de Plans d'Intervention, la Division Aménagement a avalisé le document et considère que cela répond à l'esprit et à la lettre du Code forestier qui impose que chaque forêt classée fasse l'objet d'un plan d'aménagement comme préalable notamment à toute exploitation forestière conforme à ce plan.

Il est reconnu que pour des forêts de taille petite à moyenne ou des forêts qui ne renferment pas de grandes ressources de bois d'oeuvre il n'est pas souhaitable de produire d'emblée des plans d'aménagement forestier au sens classique du terme (inventaire forestier, équipements, fixation de possibilités, etc.). C'est le cas de Mamou où il ne resterait que 20% de la surface couverte par des formations végétales ayant un caractère quelque peu forestier. Ces forêts ont leurs potentiels à retrouver avant d'être susceptibles d'aménagement forestier.

Actuellement donc, le Plan d'Intervention produit par la Section forestière est adressé à la Division Aménagement des Forêts à Conakry qui doit se prononcer sur son contenu. Elle renvoie ses remarques qui sont intégrées dans une version finale qui repart à Conakry.

Dès que plusieurs Plans sont arrivés à ce stade, la Direction nationale prépare un arrêté d'agrément à la signature du Ministre de tutelle.

La Section forestière de Mamou peut alors passer à l'application des interventions consignées dans le document.

Ce circuit en est encore au stade du principe. Les étapes sont à mettre au point en veillant à ce que la procédure ne provoque pas de retard ou de blocage.

Cet agrément ministériel est prévu dans le Code forestier et il présente l'intérêt de donner plus de poids aux interventions à mettre en oeuvre et surtout aux recherches de financements extérieurs (nationaux ou internationaux).

Il est également utile de rechercher d'autres types d'agréments à différents niveaux. Tout d'abord au niveau préfectoral en continuant à faire connaître le produit au sein de la DPDR, de la cellule GRN, à la préfecture, dans les sous-préfectures et les CRD, à l'ENATEF.

Ensuite en dehors de la préfecture par des sessions de présentation d'une part au niveau de la Direction Nationale des Forêts et de la Faune et des Sections forestières proches et d'autre part au niveau des projets travaillant sur le sujet.

Enfin, toute action de publicité en direction des bailleurs de fonds exposant la démarche et les intentions de travail accompagnera les recherches de financements.

- 2.2 L'applicabilité

Il reste à savoir si les Plans d'Intervention tiennent leur promesse d'être des documents opérationnels à la portée d'une Section forestière qui les a conçus.

Il faut voir si la motivation des artisans de ces Plans peut perdurer après le départ de l'assistance technique. C'est-à-dire est-ce que la Section va effectivement réaliser les interventions de première priorité qui ont été indexées dans les programmes et qui ne coûtent pas très cher ?

Si aucun financement n'est obtenu, les forêts classées vont-elles retomber dans un certain délaissement ?

Il est clair que la recherche de financements est une tâche incessante qui doit obligatoirement prolonger la conception de ces Plans d'Intervention.

Il aurait été souhaitable de trouver un accompagnement technique pour assurer des compléments de formation de manière à ce que la Section forestière apprenne à diriger quelques chantiers de coupes : sylviculture dans les plantations et coupes de bois de chauffe ou de perches. Ces types de travaux ne s'improvisent pas et pour créer une sous-traitance, trouver des débouchés et contrôler l'exploitation, il y a un certain nombre d'étapes à connaître faute de quoi tout peut échouer.

Travailler sur ce thème aurait l'avantage de premièrement répondre à une nécessité : éclaircir rapidement certaines plantations de Teck et de Gméline (à Konkouré-Fetto, Pinselly, Kambia ou Koumi). Ensuite cela permettrait au Service forestier de faire comprendre assez largement à bien des publics que les forêts classées peuvent jouer un rôle de fournisseur de bois et que les plantations forestières ont cette utilité.

Cela entamerait également des processus de contractualisation ou de partenariat avec les populations riveraines des forêts qui seraient de ce fait plus à même de respecter le domaine classé. Enfin, ce serait l'occasion pour que le personnel forestier touche concrètement du doigt certains aspects spécifiques du métier de forestier.

Quoiqu'il en soit, le Plan d'Intervention est un produit ouvert à toutes les améliorations mais qui offre déjà dans sa forme actuelle un certain nombre d'avantages.

La démarche est susceptible d'une transposition à d'autres Sections forestières de Guinée, à d'autres propriétaires forestiers que l'État et certainement à d'autres sites ailleurs qu'en Guinée.

STRUCTURE DU PLAN SIMPLE D'INTERVENTION

I Présentation générale de la forêt

Surface, situation géographique : agglomérations voisines, relief ...
Limites
Dates du classement
Environnement humain
Végétation sommaire

II Historique

Contexte social du classement
Evénements à retenir

III Environnement humain

Villages périmétraux
Pistes, sentiers, ponts ...
Différentes occupations humaines licites ou non et leur niveau de pression
Litiges éventuels

IV Description des différentes formations végétales

Reconnaissance sur photo aérienne
Contrôle de terrain
Place dans la gestion de la forêt
Description détaillée des plantations forestières

V Plan d'intervention

Principes ou objectifs des interventions
Interventions concernant l'ensemble de la forêt
Interventions sectorialisées
Programme d'interventions

Cartes et Annexes

- * Carte au 1/20 000° de situation avec topographie, villages, pistes, limites de la forêt.
- * Carte au 1/20 000° des différentes formations végétales rencontrées (photo-interprétation et contrôles de terrain) et tableau récapitulatif des surfaces.
- * Carte des pressions humaines : prélèvements, activités tolérables ...
- * Carte de zonage des interventions.

Annexe 1 : Arrêté de classement, procès verbal de bornage, carte de la forêt

Annexe 2 : Fiches plantations forestières

Annexe 3 : Estimations financières des interventions programmables

Annexe 4 : Glossaire botanique

DIRECTION PREFECTORALE DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

SECTION PROTECTION FORESTIERE ET FAUNE

-- CONTRAT --

Entre les soussignés :

La Section Protection Forestière et Faune, représentée par le Chef de Cantonnement de ..
..... ci-dessous désigné contractant d'une part,
et Monsieur résident à District
ci-dessous désigné cocontractant d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er : Le contractant prête au cocontractant une parcelle dans le bas-fond du marigot de ha dans la forêt classée de pour y pratiquer les cultures vivrières.

ARTICLE 2 : Le cocontractant s'engage à ne réaliser aucun aménagement permanent y compris les plantations et à respecter toutes les réglementations en vigueur en matière de protection forestière portées à sa connaissance, notamment celles relatives à la coupe du bois, au feu et à la chasse.

ARTICLE 3 : Le cocontractant accepte le lieu tel qu'il est pour une période d'un (1) an renouvelable à compter de la date de signature du présent contrat.

ARTICLE 4 : En cas de non renouvellement, le contractant sera quitte et franc de toute charge vis-à-vis du cocontractant.

ARTICLE 5 : Ce contrat de culture ne peut faire l'objet d'une location, d'un prêt ou d'une vente.

ARTICLE 6 : Le présent contrat est fait et accepté par les deux (2) parties qui ont signé après avoir pris connaissance du contenu.

Mamou, 199..

LE COCONTRACTANT

LE CONTRACTANT

VU, LE CHEF DE SECTION

FORÊTS CLASSEES DE LA PREFECTURE DE MAMOU

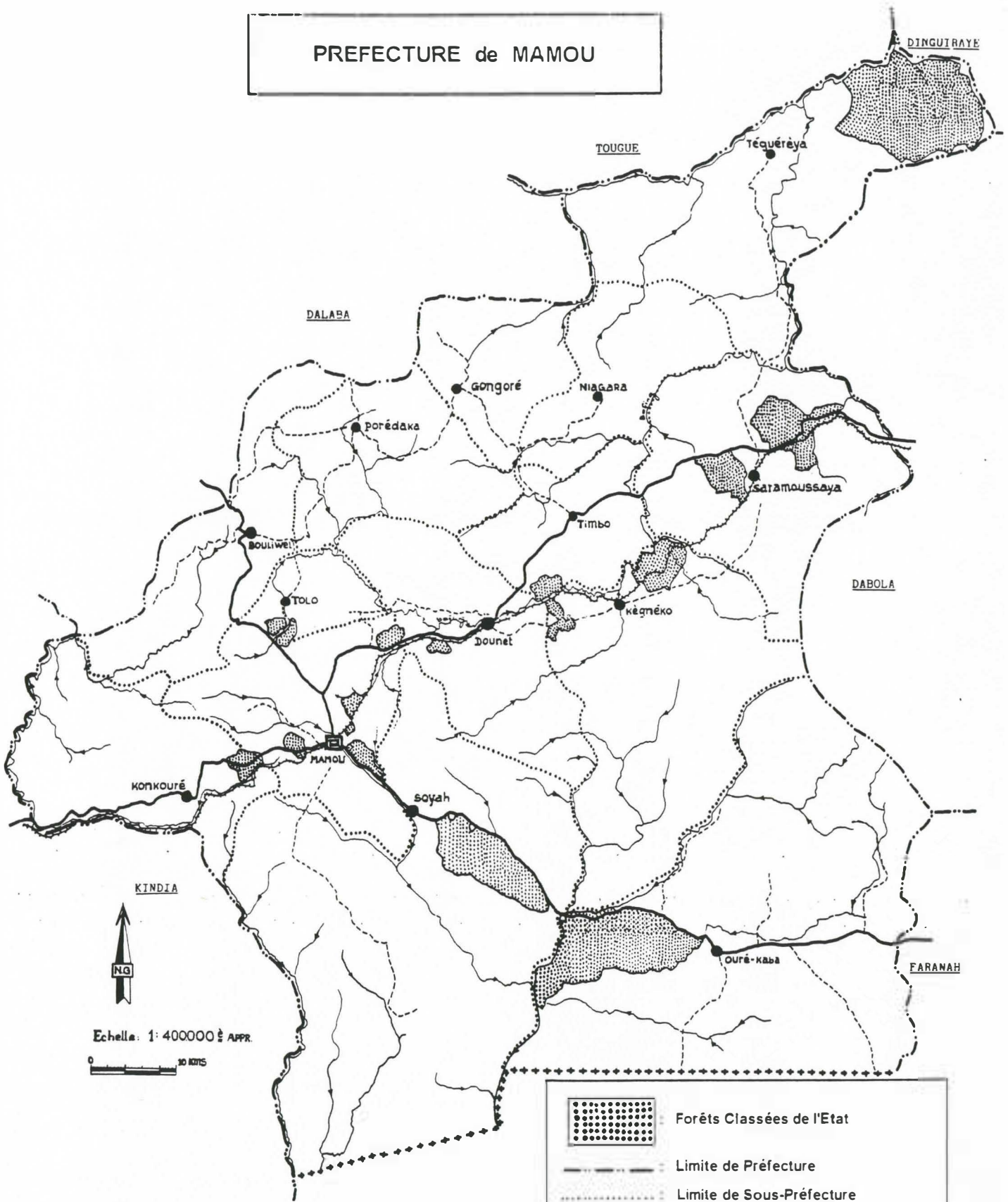
Forêts ayant d'abord été mises en Réserve

N° Ordre	Date de mise en réserve	Nom de la forêt (sous préfecture)	Superficie (ha) théorique
1	Jun-1917	Séré (Mamou)	285
2	Jul-30	Quewel (Mamou)	600
3	Nov-30	Bellel (Timbo)	1 300
4	Nov-31	Bantarawel (Tolo)	615
5	Oct-32	Konkouré Fetto (Konkouré)	1 200
6	Fév-33	Gouba (Kégnéko)	950
7	Aoû-33	Kambia (Dounet)	520
8	Ma-33	Fello Diouma (Tolo)	418

Chronologie des classements de forêts

N° Ordre	Date de classement	Nom de la forêt (sous préfecture)	Superficie (ha) rectifiée
1	Aoû-1936	Séré (Mamou)	444
2	Aoû-1936	Quewel (Mamou)	600
3	Aoû-1936	Fello Diouma (Tolo)	362
4	Aoû-1936	Bantarawel (Tolo)	475
5	Mar-1942	Bagatta (Sarramoussaya)	2 311
6	Avr-1942	Périmètre de Mamou	10
7	Sep-1942	Fitacouna (Mamou)	98
8	Déc-1942	Guéroual (Sarramoussaya)	3 517
9	Aoû-1943	Diogoré (Sarramoussaya)	1 000
10	Jun-1944	Bellel (Timbo)	1 014
11	Jun-1944	Kambia (Dounet)	525
12	Jun-1944	Koumi (Mamou)	794
13	Jun-1944	Satiba (Dounet)	374
14	Avr-1945	Konkouré Fetto (Konkouré)	985
15	Oct-1945	Soyah (Soyah)	7 723
16	Oct-1945	Gouba (Kégnéko)	773
17	Oct-1945	Pinselly (Ouré Kaba)	12 033
18	Oct-1945	Beauvois (Kégnéko)	2 473
19	Déc-1954	Darou-Salam (Téguérey)	19 500
TOTAL (ha)			55 011

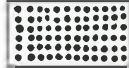





PREFECTURE de MAMOU



Echelle. 1: 400000 ± APPR.

0 30 KILOMÈTRES

Ph. THIA / 5 JAN. 1995

-  Forêts Classées de l'Etat
-  Limite de Préfecture
-  Limite de Sous-Préfecture
-  Route nationale
-  Pistes principales
-  Cours d'eau principaux